

Droit de retrait

Aucune circulation de bus

La Régie Communautaire de Transport informe les usagers, qu'en raison du droit de retrait exercé par certains agents, aucun bus ne circule sur le réseau.

La CACL s'excuse de la gêne occasionnée et indépendante de sa volonté. Toutes les mesures sont prises pour limiter le temps d'arrêt des véhicules.